

# ÉCOLE DU LOUVRE

## Cours d'initiation à l'histoire de l'art 2026-2027

Fiche d'inscription - Auditeurs libres

Inscription immédiate sur [auditeurs.ecoledulouvre.fr](https://auditeurs.ecoledulouvre.fr)

M<sup>me</sup>  M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Attention : ce courriel doit être unique et ne pourra pas être utilisé pour l'inscription d'un autre auditeur libre

Né(e) le / / Nationalité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Tél. fixe \_\_\_\_\_ Tél. mobile \_\_\_\_\_

En cochant la présente case, vous acceptez sans réserve les conditions générales d'inscription (obligatoire).

Date / / et signature obligatoire :

### Consentement

Choisissez les communications que vous acceptez de recevoir par e-mail :

- La lettre d'information de l'École du Louvre
- Les offres de cours de l'École du Louvre pour les auditeurs libres
- Les actualités de mécénat de l'École du Louvre et de son Fonds de dotation
- Les informations de l'Association de l'École du Louvre

### AUTORISATION PARENTALE

À remplir pour l'inscription d'une personne mineure

Je soussigné(e), .....

représentant(e) légal(e), autorise .....

à suivre les cours auditeurs libres de l'École du Louvre.

Signature (obligatoire) :

## CHOIX DE LA MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

Cochez ci-dessous la modalité d'enseignement à laquelle vous souhaitez souscrire.

### ■ Initiation à l'histoire générale de l'art

- **En amphithéâtre + accès au replay (avec délivrance de la carte d'auditeur)**  
Séances dispensées en présentiel + chaque séance diffusée sur le campus numérique de l'École du Louvre, accessible en replay pendant 15 jours. Le jour et l'horaire des cours auxquels vous êtes inscrit(e) sont définitifs.

- code INI1 Initiation à l'histoire générale de l'art mardi de 18h30 à 19h45 + replay
- code INI2 Initiation à l'histoire générale de l'art mardi de 20h15 à 21h30 + replay
- code INI3 Initiation à l'histoire générale de l'art mercredi de 20h15 à 21h30 + replay
- code INI4 Initiation à l'histoire générale de l'art jeudi de 18h15 à 19h30 + replay

- **En replay (sans délivrance de la carte d'auditeur)**  
Chaque séance diffusée sur le campus numérique de l'École du Louvre, accessible en replay pendant 15 jours. Cette modalité ne donne pas accès aux cours en amphithéâtre.

- code INIw Initiation à l'histoire générale de l'art en replay

### ■ Initiation aux techniques de création et aux principes de restauration

- **En amphithéâtre + accès au replay (avec délivrance de la carte d'auditeur)**  
Séances dispensées en présentiel + chaque séance diffusée sur le campus numérique de l'École du Louvre, accessible en replay pendant 15 jours.

- code INIT Techniques de création et principes de restauration mercredi de 19h00 à 20h15 + replay

- **En replay (sans délivrance de la carte d'auditeur)**  
Chaque séance diffusée sur le campus numérique de l'École du Louvre, accessible en replay pendant 15 jours. Cette modalité ne donne pas accès aux cours en amphithéâtre.

- code INITw Techniques de création et principes de restauration en replay

## TARIFS

<b>Cours en présentiel + accès au replay</b> (Codes INI1, INI2, INI3, INI4 & INIT)	Plein tarif	310 €
	Tarif réduit*	185 €
<b>Cours en replay</b> (Codes INIw & INITw)	Plein tarif	250 €
	Tarif réduit*	150 €

\*Tarifs réduits applicables sur présentation de justificatifs de moins de 6 mois, à joindre à votre fiche d'inscription :

- Demandeurs d'emploi • Bénéficiaires du RSA • Personnes en situation de handicap : bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), bénéficiaires d'une pension d'invalidité, travailleurs handicapés, bénéficiaires de la carte mobilité inclusion (CMI), mention « invalidité ».

**Copie de la pièce d'identité :**

- Jeunes de moins de 26 ans au 01/01/2027 (nés à partir du 01/01/2001).

## DOCUMENTS À JOINDRE

- votre règlement par chèque, à l'ordre de : *La Régie - École du Louvre* ;
- si vous souscrivez à un cours en présentiel : une photo d'identité et une enveloppe timbrée (au tarif en vigueur) à vos noms et adresse pour l'envoi de votre carte d'auditeur ;
- le cas échéant, le justificatif ouvrant vos droits à une inscription au tarif réduit.\*

## ENVOYEZ VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Inscriptions auditeurs libres - Cours d'initiation  
École du Louvre, Palais du Louvre, Porte Jaujard  
75038 Paris cedex 01

<div> <div><span><b>Auditeurs libres</b></span></div> <div><b>Conditions générales d’inscription et de vente (CGIV)</b></div> <div><b>Entrée en vigueur le 12 mars 2026</b></div></div>
<span></span>

**Article 1 : Introduction**

Les présentes conditions générales d’inscription et de vente (CGIV) régissent les relations contractuelles entre :
l’École du Louvre, établissement public administratif créé par le décret n°97-1085 du 25 novembre 1997, sise Palais du Louvre, Porte Jaujard, Place du Carrousel, 75038 Paris cedex 01, Siret : 197 546 872 00015 — Contrat commerçant : 2358961, et tout Utilisateur désirant effectuer une inscription à un ou plusieurs enseignements destinés aux auditeur libres, proposés par l’École du Louvre, en ligne sur le site internet de l’École www.ecoledulouvre.fr ou par voie postale ou sur place au moyen d’une fiche d’inscription.

Certains enseignements sont accessibles, selon les cas :

- en présentiel (sur site, en amphithéâtre ou salle de cours ; et, lorsque l’enseignement l’exige, dans des lieux culturels partenaires) ;
- en distanciel via le campus numérique de l’École du Louvre (diffusion synchrone et/ou asynchrone).
- en modalité mixte, en présentiel et en distanciel.

L’Utilisateur choisit, au moment de son inscription en fonction du ou des programmes de son choix, l’option de suivi proposée (présentiel et /ou distanciel) pour chaque enseignement concerné. Ce choix est applicable pour toute la durée de l’enseignement, entendu comme un cycle de cours dispensé en plusieurs séances.

**Article 2 : Champ d’application**

Les présentes CGIV s’appliquent, de plein droit et sans restriction, à toutes les inscriptions et paiements effectués en ligne sur le site internet de l’École du Louvre ou par voie postale ou sur place au moyen de la fiche d’inscription, pour l’ensemble des enseignements dispensés aux auditeurs libres. Les CGIV peuvent être modifiées par l’École du Louvre à tout moment sans préavis. L’Utilisateur déclare avoir pris connaissance et accepté sans réserve les CGIV :

- en ligne, en cochant la case « J’ai pris connaissance et accepte les conditions générales de vente » avant la validation de la transaction ;
- par voie postale ou sur place, en cochant la case « J’ai pris connaissance et accepte les conditions générales de vente » et en signant la fiche d’inscription.

**Article 3 : Disponibilité des places**

Les inscriptions par voie postale (ou sur place), ou via internet sont gérées par les services de l’École en garantissant une disponibilité équitable pour les deux modalités d’inscriptions, jusqu’au remplissage des jauges de chaque cycle de cours.

**Article 4 : Tarifs**

Les tarifs applicables sont votés par le Conseil d’administration de l’École du Louvre. Ils sont exprimés en euros nets de taxes et consultables sur le portail en ligne.
Tarifs réduits
Le tarif réduit s’applique (hors enseignements explicitement exclus) sur présentation d’un justificatif selon les cas et modalités suivants :

- moins de 26 ans (au 31/12 de l’année de la première séance) : pièce d’identité ;
- moins de 18 ans (au 31/12 de l’année de la première séance) : pièce d’identité et autorisation parentale signée par un représentant légal (âge minimal : 15 ans au 01/09 de l’année de la première séance) ;
- demandeur d’emploi : attestation nominative de moins de 6 mois à la date de l’inscription ;
- bénéficiaire du RSA : attestation nominative de moins de 6 mois à la date de l’inscription ;
- bénéficiaire de l’AAH : attestation nominative de moins de 6 mois à la date de l’inscription ;
- bénéficiaire d’une pension d’invalidité : attestation nominative de moins de 6 mois à la date de l’inscription ;
- travailleur handicapé : attestation nominative de moins de 6 mois relative à l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés ;
- carte mobilité inclusion (CMI), mention « invalidité ».

Modalités de transmission :

- Inscription en ligne : les justificatifs doivent être téléchargés (au format requis) avant la fin de la transaction ;
- Inscription par voie postale ou sur place : les justificatifs doivent être joints à la fiche d’inscription papier.

Vérification et régularisation :
Les justificatifs font l’objet d’une vérification par l’École du Louvre. En cas de

non-conformité, un courriel (ou, à défaut, un courrier) est adressé à l’Utilisateur, à charge pour lui de produire un justificatif valable dans un délai de quinze (15) jours ou de compléter le paiement par le règlement du complément (différence entre tarif réduit et plein tarif), par chèque (ordre : Régie de l’École du Louvre), à adresser à :
École du Louvre
Inscriptions – Auditeur libres
Palais du Louvre, Porte Jaujard, Place du Carrousel
75038 Paris cedex 01
À défaut de justificatif nominatif recevable, l’Utilisateur conserve la réservation de sa place mais ne reçoit pas sa carte d’auditeur libre et n’accède pas aux cours ; aucun dédommagement ni remboursement n’est dû. Seul l’encaissement du complément par l’École du Louvre permet la régularisation et déclenche l’envoi de la carte d’auditeur libre.

**Article 5 : Carte d’auditeur libre**

Chaque auditeur libre inscrit à au moins un cycle de cours en présentiel se voit attribuer une carte d’auditeur libre personnelle, nominative et incessible, valable pendant la durée de ses enseignements. L’accès aux enseignements en présentiel est conditionné à la présentation de cette carte. Elle est adressée par courrier après vérification de l’inscription (délai de traitement de plusieurs jours).

Une inscription à un cycle dispensé exclusivement en distanciel ne donne pas accès au présentiel et donc à l’émission d’une carte d’auditeur libre. En cas d’inscription à un nouvel enseignement après une première inscription validée, l’Utilisateur s’engage à restituer pour échange sa carte d’auditeur dans les plus brefs délais. L’École du Louvre peut alors émettre une nouvelle carte mentionnant le nouveau cours. Toute perte/vol de carte doit faire l’objet d’une déclaration sur l’honneur à l’École du Louvre. Une nouvelle carte est adressée contre paiement de 20 € (chèque à l’ordre de la Régie de l’École du Louvre), sauf production de la copie d’une plainte pour vol.

**Article 6 : Transactions en vue d’une inscription**

Les inscriptions peuvent être effectuées selon trois modalités :

- En ligne, règlement par carte bancaire via www.ecoledulouvre.fr
- Par voie postale, règlement par chèque bancaire accompagné d’une fiche d’inscription.
- Sur place par chèque (et par carte bancaire, exclusivement pendant la période des inscriptions, lors de la permanence estivale dédiée).

Les trois modalités emportent les mêmes obligations, les mêmes effets juridiques et sont soumises aux présentes CGIV.

6.1. Processus — Inscription en ligne

Chaque transaction en ligne ne peut concerner qu’un seul Utilisateur et ne porte que sur un périmètre d’enseignement tel que structuré sur le portail au moment de l’inscription.
L’inscription aux Travaux dirigés devant les Œuvres (TDO) est soumise à une inscription préalable à un cycle de cours annuel, hors cours d’initiation.

6.2. Processus — Inscription par voie postale et sur place.

Envoi à l’adresse ci-dessous d’un dossier complet comprenant :

- la fiche d’inscription dument complétée et signée,
- une photographie d’identité,
- les justificatifs requis le cas échéant (tarif réduit)
- un chèque bancaire par enseignement souhaité (banque domiciliée en France uniquement) à l’ordre de la Régie de l’École du Louvre.

Adresse d’envoi :

École du Louvre – Inscriptions Auditeur libres
Palais du Louvre, Porte Jaujard, Place du Carrousel
75038 Paris cedex 01

Le traitement des dossiers d’inscriptions s’exerce selon les modalités définies à l’article 4.

6.3. Modalités d’enseignement

Lorsque plusieurs modalités sont proposées, l’Utilisateur choisit, à l’inscription, l’enseignement en présentiel ou en distanciel. Après validation, aucun changement de modalité ne peut être réalisé à l’initiative de l’Utilisateur. En cas d’événements perturbant l’organisation des enseignements, les adaptations relèvent de l’Article 7 – Continuité pédagogique.

6.4. Exigences techniques — Distanciel

Avant toute inscription à un cycle de cours dispensé en distanciel, l’Utilisateur s’assure de disposer de la configuration minimale requise, telle qu’indiquée sur le site de l’École. Aucune modification ni annulation ne sera possible en cas d’impossibilité technique constatée a posteriori. Le campus numérique nécessite l’utilisation de cookies.

6.5. Principes communs (inscription via internet, par voie postale et sur place)

- L’inscription est définitive après paiement.
- Les inscriptions sont nominatives, incessibles, non remboursables et non reportables ;
- Les plannings des enseignements sont publiés à titre indicatif et peuvent être modifiés après l’inscription, à tout moment de l’année. En cas de report d’une ou plusieurs séances, aucun dédommagement n’est dû ;
- En cas d’annulation de l’intégralité des séances d’un enseignement du fait de l’École du Louvre, et si le paiement est intervenu, le remboursement sera effectué par virement bancaire à la demande de l’Utilisateur, dans les meilleurs délais après réception des coordonnées bancaires de l’Utilisateur ou de tout autre document exigé par les services administratifs de l’École du Louvre.
- Formation continue : les conventions sont établies uniquement en contactant : formation.continue@ecoledulouvre.fr

**Article 7 : Continuité pédagogique**

7.1. Principe général

Afin d’assurer la continuité des enseignements, l’École du Louvre peut, lorsque les circonstances l’exigent, adapter les modalités d’enseignement. Ces adaptations peuvent consister à substituer à une modalité d’enseignement en présentiel une diffusion en distanciel, en direct et/ou en différé, via le campus numérique de l’École du Louvre, ou via tout autre plateforme de diffusion numérique. Ces mesures peuvent être mises en œuvre lorsque l’accès aux locaux, salles de cours ou sites partenaires est impossible, dangereux, contraint ou fortement perturbé par des circonstances indépendantes de la volonté de l’École du Louvre, telles que :

1) Circonstances sociales et mouvements sociaux

- grèves ou mouvements sociaux (internes/externes) affectant l’École du Louvre, les intervenants, les lieux d’enseignement, les sites culturels partenaires (musée, monument, institution), ou les réseaux de transport ;

2) Circonstances techniques, logistiques ou matérielles

- indisponibilité de salles/amphithéâtres (notamment, travaux, sinistre, incident technique, panne d’équipement, rupture d’alimentation) ;
- impossibilité d’accéder à un site culturel partenaire (musée, monument, institution) pour les Travaux dirigés Devant les Œuvres (TDO), en raison d’une fermeture administrative/technique ou exceptionnelle.

3) Circonstances réglementaires, sécuritaires ou administratives

- mesures administratives liées à une épidémie/pandémie ou situation sanitaire d’urgence ;
- décisions ministérielles, gouvernementales ou préfectorales imposant une modification d’organisation ;
- mesures de sécurité applicables aux ERP et lieux culturels ;
- restrictions de circulation, périmètres de sécurité ou évacuations ordonnées par les autorités.

4) Autres événements exceptionnels

- intempéries rendant l’accès impossible ou dangereux (neige, verglas, inondations, tempête) ;
- situations de force majeure ou assimilées, au sens de la jurisprudence administrative ou des décisions des autorités compétentes.

7.2. Effets financiers

Dès lors que la continuité pédagogique est assurée, aucun remboursement, dédommagement ni compensation n’est dû, quelle que soit l’option d’enseignement initialement proposée. Le remboursement n’est envisagé que en cas de suppression de l’intégralité des séances d’un enseignement du fait de l’École du Louvre, conformément à l’article 6.

**Article 8 : Paiement**

8.1. Paiement des inscriptions en ligne

Le règlement s’effectue au comptant et exclusivement par carte bancaire (Carte bleue, Visa, MasterCard, E carte bleue) via le site internet de l’École. Saisie sécurisée SSL (numéro, date de validité, cryptogramme). 3D Secure peut être nécessaire (téléphone portable associé au compte bancaire ; plafonds à vérifier par l’Utilisateur).

8.2. Paiement des inscriptions par voie postale et sur place

Le règlement s’effectue exclusivement par chèque bancaire (banque domiciliée en France), établi à l’ordre de la Régie de l’École du Louvre, ou selon mandat SEPA (uniquement pour certains cours, et en fonction du montant minimum défini pour l’année en cours). En cas de rejet du chèque par l’établissement bancaire (impayé), l’inscription n’est pas validée et le montant des frais d’inscription reste dû. En cas de rejet d’un paiement par mandat SEPA, l’accès au cours est refusé, et le montant des frais d’inscription reste dû.

8.3. Assistance

Pour tout incident relatif au paiement ou à la transaction, l’Utilisateur est invité à utiliser le formulaire de contact du portail en ligne de l’École du Louvre ou les coordonnées figurant sur le site.

8.4. Facturation

Toute inscription réalisée en ligne donne lieu à l’émission d’un reçu envoyé par courriel. Une facture acquittée peut être émise sur demande dans un délai de 15 jours ouvrés au nom de l’auditeur libre inscrit au cours. Toute inscription réalisée par voie postale ou sur place est confirmée par l’émission d’un reçu correspondant et renvoyé par voie postale le cas échéant.

**Article 9 : Absence de droit de rétractation**

L’École du Louvre, établissement public administratif d’enseignement supérieur du ministère de la Culture, délivre un service public : l’inscription payante en qualité d’auditeur libre n’ouvre aucun droit à rétractation.

**Article 10 : Propriété intellectuelle**

Les contenus du site internet de l’École du Louvre et du campus numérique (textes, commentaires, ouvrages, illustrations, photos, images, données, logos, marques, etc.) sont protégés par des droits de propriété intellectuelle de l’École du Louvre ou de ses partenaires. Toute reproduction, représentation ou modification est interdite (hors usage privé et gratuit dans un cercle de famille) sans accord préalable écrit. Toute utilisation frauduleuse pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

**Article 11 : Protection des données personnelles**

Conformément à la loi n°78 17 modifiée « Informatique et Libertés » et au RGPD (UE 2016/679), l’École du Louvre collecte les informations indispensables (civilité, nom, prénom(s), adresse postale, date de naissance, numéro de téléphone, courriel, numéro d’auditeur libre). La finalité de cette collecte est l’inscription en ligne ou par voie postale.

Par la transmission de ces informations, l’Utilisateur consent à ce que ces données soit utilisées pour :

- assurer son inscription ;
- lui communiquer ses accès aux services numériques de l’École ;
- le contacter dans le cadre des enseignements dispensés et des actualités pédagogiques ;
- l’informer des actualités de l’École, notamment via la lettre d’information.

Ces données peuvent éventuellement faire l’objet d’une transmission à l’Association de l’École du Louvre, en vue de communiquer aux auditeurs libres des informations sur son activité culturelle. L’École du Louvre est dotée d’une plateforme de vente en ligne qui lui permet de tracer le parcours d’achat de l’Utilisateur, pour des finalités d’analyse marketing. Les données sont destinées aux services de l’École du Louvre en charge du traitement ; elles ne sont ni vendues, ni commercialisées, ni louées à des tiers. Lors du processus d’achat, l’Utilisateur peut accepter ou refuser le dépôt de cookies. L’Utilisateur dispose d’un droit d’accès, d’opposition, de rectification, de modification, de limitation, de portabilité et de suppression. Il peut exercer ses droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) à l’adresse suivante : dpo@ecoledulouvre.fr

En effectuant une transaction, l’Utilisateur consent au traitement de ses données aux fins décrites. L’Utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Article 12 : Litiges**

L’École du Louvre se réserve le droit d’annuler toute demande d’un Utilisateur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d’une commande antérieure. Les transactions sont régies exclusivement par le droit français. Les CGIV sont soumises à la loi française ; tout différend relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la juridiction française compétente, après recours amiable. La langue applicable est le français.